



Communiqué de presse
Paris le 5 juin 2023

CNR Petite enfance : le plan gouvernemental doit être approfondi

Le 1^{er} juin, dans le cadre du CNR Petite enfance, la Première ministre Elisabeth BORNE a dévoilé un plan gouvernemental visant à garantir un meilleur accueil du jeune enfant.

Si ces mesures vont dans le bon sens pour les enfants, la FESP peut espérer que ce plan se traduira concrètement afin de répondre à ce défi ambitieux de création de 200.000 places d'accueil et de l'accès à toutes les familles à une solution d'accueil au plus près de leur territoire. La fédération porte donc [25 propositions](#) pour répondre à ces enjeux.

Développer l'offre d'accueil dans les territoires pour proposer des solutions à toutes les familles

Face aux besoins en termes de solutions d'accueil, il convient de **repenser les politiques familles** de création et de développement de l'offre d'accueil dans les territoires en fléchant de manière plus optimales les dispositifs existants.

En effet, il est primordial que le service public de la Petite enfance (SPPE) **compose avec l'ensemble des acteurs** qu'ils soient des modes d'accueils individuels ou collectifs : la qualité doit être le seul critère déterminant.

Pour un accueil sur tous les territoires et notamment **pour inciter les acteurs à s'installer dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)**, la FESP demande l'élargissement du bonus mixité sociale pour les structures qui relèvent de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Afin de permettre une bonne qualité d'accueil, la FESP recommande d'accompagner toutes les structures pour la **modernisation de leurs établissements**, sans distinction fondée sur la raison juridique.

Renforcer la solvabilisation de toutes les familles quels que soient les modes d'accueil choisis

Il est important que les familles soient informées sur l'existence des différents modes d'accueil et soient accompagnées par les pouvoirs publics pour choisir le mode le plus adapté à leur besoin.

La FESP recommande de **revaloriser et d'indexer**

- **la Prestation de service unique (PSU)** pour mieux solvabiliser les parents et les structures. La fédération demande l'augmentation de l'aide PSU **de 66% à 75% du prix de revient** des structures et demande également l'indexation du montant de cette prestation sur l'évolution du coût des structures dont l'indice serait arrêté par la CNAF à minima annuellement.
- **la Paje**, pour solvabiliser dument les familles : cela s'inscrirait pleinement dans l'objectif du ministre des Solidarités d'harmoniser les restes à charge des familles.

Enfin, en **augmentant le plafond horaire des micro-crèches Page de 10€ à 12€** cela leur permettra de supporter l'inflation et les hausses du coût du travail.



Assurer une qualité de service et une professionnalisation des métiers optimales

Afin de développer les solutions d'accueil dans les territoires, il est nécessaire de renforcer les actions de valorisation et de professionnalisation des métiers.

Pour cela, la FESP propose de :

- **Multiplier les contrôles qualité ;**
- Assurer un **contrôle systématique** du bulletin numéro 2 du casier judiciaire de toute personne intervenant dans la Petite enfance ;
- **Exiger un entretien d'embauche préalable en physique** pour toute intervention auprès d'enfant de moins de 3 ans ;
- Déployer chaque année une campagne nationale sur les métiers de la Petite enfance ;
- **Accompagner la revalorisation salariale** de tous les acteurs de la Petite enfance en instituant une prime petite enfance à l'image de la prime Ségur ;
- **Valoriser et encourager la professionnalisation** et la formation dans la Petite enfance.

Alors que notre société évolue, tout comme notre rapport au travail et le besoin de concilier vie familiale et professionnelle, il est dans l'intérêt des familles et des enfants que ce plan gouvernemental soit enrichi des propositions de la FESP.

Contact presse :

fesp@vae-solis.com - 06.98.18.63.00